



SERVICES À LA PERSONNE



TITRE D'EMPLOYÉ FAMILIAL (EF)

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Pas d'action en 2025

Sur un échantillon de 6 candidats et pour l'année 2024 :

- Taux de satisfaction : 100 %
- Taux de réussite : 100 % (sur 6 présentés)
- Taux d'abandon : 0 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : 0 %
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : non concerné

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

Projet professionnel validé dans les métiers du service à la personne

OBJECTIFS

- Acquérir une certification professionnelle de niveau 3, reconnue dans le secteur de l'aide à domicile, s'exerçant au domicile privé et s'inscrivant dans la famille des métiers de l'emploi familial auprès de particulier employeur.
- L'employé familial met en œuvre des techniques d'entretien de la maisonnée et des activités complémentaires pour des enfants ou des adultes quelquefois dépendants.

CONTENU DE LA FORMATION

Bloc de compétences 01.02 : Gestion de son activité professionnelle auprès de particuliers employeurs : 56h

M1 -développer et pérenniser son activité professionnelle auprès de particuliers employeurs – MIDPAP

M2 – créer et entretenir de bonnes relations professionnelles : communiquer et s'organiser

M3 – droits et devoirs dans l'exercice de son métier

Bloc de compétences 02.02 : Prévention et sécurité de son activité professionnelle au domicile du particulier employeur -42h

M1 – prévenir les risques professionnels et sécuriser son intervention

M2 – organisation, aménagement et sécurisation de l'espace professionnel savoirs

Bloc de compétences 03.02 : Entretien du domicile et du linge : pratiques éco-responsables – 42h

M1 – entretien du cadre de vie et pratiques écoresponsables

M2 – entretien du linge et pratiques écoresponsables

Bloc de compétences 12.02 : Services personnalisés facilitant le quotidien des familles – 42h

M1 – définir et valoriser ses compétences professionnelles au service des familles

M2 – proposer et adapter ses services aux spécificités de chaque famille

Bloc de compétences 13.02 : Repas au domicile du particulier employeur -56h

M1 – nutrition et consommation responsables

M2 – cuisiner au quotidien

M3 – adapter sa cuisine aux spécificités alimentaires et culturels de chaque membre de la famille

Pack d'accompagnement :

Accompagnement individualisé – 56 heures

SST : Sauveteur Secouriste Du Travail – 14 h

Validation des acquis individuelle : 5 heures

DURÉE

Durée totale de 418 heures :

313 en centre

105 heures en entreprise

METHODES MOBILISÉES

- Présentiel, présentiel enrichi, blended learning
- Mobilisation du plateau technique service à la personne
- Matériel professionnel
- Activités individuelles, en ateliers et sous-groupes
- Formateurs professionnels issus des métiers des services aux personnes
- Formateurs habilités INRS pour SST

MODALITÉ D'EVALUATION

- Évaluation continue
- Mises en situation simulée individuelle
- Entretien, étude de situation professionnelle numérique, mise en situation professionnelle
- Dossier professionnel
- Entretien avec le jury

A l'issue de la formation, validation par le jury de certification.

Possibilité de validation partielle : oui

Un bloc n'a pas de durée de validité. Il est acquis à titre définitif (sous réserve des évolutions réglementaires et des compétences constatées par l'analyse des situations de travail).

Équivalence et passerelles : titre de niveau 3 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles Référentiel IPERIA)

Suite de parcours : le candidat peut poursuivre son parcours vers les autres emplois en lien avec le particulier-employeur : Assistant de vie dépendance (validation des blocs 9, 10, 11 et 12) ou assistant maternel-garde d'enfant (validation des blocs 5, 6, 7 et 8)

Débouchés : l'employé familial exerce au domicile des particuliers employeurs. Il peut exercer auprès d'un seul employeur (51%) ou auprès d'employeurs multiples (16 % pour deux et 31 % pour trois et plus), l'employeur pouvant ou non être accompagné par une structure mandataire.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Si demandeur d'emploi :

- Positionnement sur Kairos par un prescripteur
- Participation à l'information collective : tests de positionnement et entretien de motivation
- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement


Si salarié :

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<https://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

- Tarif individuel : nous consulter pour un devis
- En inter et en intra : nous consulter pour un devis
- Sous conditions, formation accessible aux demandeurs d'emploi et prise en charge par France Travail ou la Région Grand Est.

DERNIÈRE MISE À JOUR

30/03/2026

